

Date	Déléataire	nature	Objet
03/07/2024	Monsieur BONNEFOY Henri	7.1 - Décisions budgétaires (B.P.,D.M.,C.A.,...)	 <p><b>N°2024_23</b></p> <p><b>Enfance 360 Sistec</b></p> <p>Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,</p> <p>VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.</p> <p>VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>CONSIDERANT qu'il y a lieu d'acquérir un nouveau logiciel pour la gestion du restaurant scolaire, de la garderie, de la salle polyvalente et les coupes de bois en raison de la migration de l'ancien logiciel,</p> <p><b>DECIDE :</b></p> <p><b>Article 1 _ DE SIGNER</b> avec société Sistec dont le siège est à Labège (31) Les Erables - 102 Rue du Lac, un devis pour l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la gestion du restaurant scolaire, de la garderie, de la salle polyvalente et les coupes de bois dont les conditions financières sont annexées.</p> <p><b>Le Maire, Henri BONNEFOY.</b></p>

